

## **Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide**

**N° AMM : FR-2019-0102**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de trois nouveaux noms commerciaux pour le produit biocide **NEOCID EXPERT PIÈGE A TEIGNES CUISINE**,*

*de la société*

*SMARTEC SOLUTIONS SARL*

*enregistrée sous le numéro*

*BC-NY079086-96*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 17 avril 2024.

A Maisons-Alfort, le 06/10/2022

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

**Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits règlementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	NEOCID EXPERT PIÈGE À TEIGNES CUISINE
<i>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</i>	<i>KICK FLASH ANTI-MITES ALIMENTAIRES ATTRACT MITES PUMAFLY ANTIMITES</i>

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SMARTEC SOLUTIONS SARL
	Adresse	13 CHEMIN DES TREASANS 1295 MIES SUISSE
Numéro de demande	BC-NY079086-96	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation simplifiée (SA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0102	
Date d'autorisation	04/10/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	17/04/2024	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	GEA SRL
Adresse du fabricant	VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE ITALIE

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Z,E-TDA
Nom du fabricant	GEA SRL
Adresse du fabricant	VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE ITALIE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Z,E-TDA	(9Z,12E)-tétradéca-9,12-dien-1-yl acetate	Substance active	30507-70-1	-	0,2138 (m/m) (concentration dans le mélange appliqué sur le piège)

### 2.2. Type de formulation

Piège en carton avec pâte adhésive, prêt à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Mites alimentaires - Intérieur

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	La substance active Z,E-TDA est libérée dans l'air, elle agit en mimant une phéromone sexuelle produite par les mites alimentaires femelles des espèces <i>Plodia interpunctella</i> (pyrale des fruits secs). L'insecte mâle est attiré par cette substance active et se retrouve piégé en contact de la colle adhésive de la bande. Le Z,E-TDA provoque également une perturbation du comportement sexuel des mâles.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites alimentaires : <i>Plodia interpunctella</i> et <i>Ephestia kuehniclla</i> . Adultes mâles
Domaine(s) d'utilisation	Produit destiné à être utilisé exclusivement en intérieur, dans des espaces où sont conservés des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.
Méthode(s) d'application	Le piège est disposé à l'endroit voulu (intérieur ou extérieur d'un placard).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 piège (soit 1,5 mg de Z,E-TDA) convient au traitement d'un volume de 1,5 m <sup>3</sup> à l'intérieur d'un placard ou au traitement d'un volume de 20 m <sup>3</sup> .





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.
- Durée de stockage : 3 ans

### **6. Autre(s) information(s)**

-